



VILLE DE CAYENNE
ZAC TIGRE-MARINGOUINS
DOSSIER DE CREATION

BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

DECEMBRE 2019



Sommaire

| | |
|--|----|
| Sommaire | 2 |
| 1. Objet de la concertation | 3 |
| 1.1. La procédure de ZAC et la concertation préalable | 3 |
| 1.2. L'aire géographique de la concertation et le contexte de la ZAC TIGRE-MARINGOUINS | 4 |
| 2. La phase de préparation et de définition des modalités | 5 |
| 2.1. Les ateliers de travail avec les partenaires institutionnels | 5 |
| 2.2. Les modalités de la concertation fixées dans les délibérations | 7 |
| 3. La phase de concertation publique | 7 |
| 3.1. Le dispositif d'information du public | 7 |
| • Elaboration d'une plaquette d'information | 7 |
| • Diffusion sur les écrans publics de la Ville de Cayenne : | 8 |
| • Publication sur sites internet : | 9 |
| • Article sur le site officiel de l'EPFAG : | 10 |
| • Article sur le site de France-Guyane : | 10 |
| • Les articles de la presse locale : | 11 |
| 3.2. Le dispositif de participation du public | 11 |
| • 3.2.1 Réunion publique | 11 |
| • Les observations recueillies lors de la réunion publique | 12 |
| • 3.2.2 L'exposition en mairie : | 13 |
| • Le registre de la concertation | 13 |
| 6- Annexes | 15 |
| 6.1 – L'article de France Guyane en date du 05/07/2019 | 16 |
| 6.2 – Les panneaux d'affichage de la concertation publique | 18 |
| 6.3 – Le registre de concertation | 22 |

1. Objet de la concertation

1.1. La procédure de ZAC et la concertation préalable

Pour mener à bien l'opération d'aménagement de Tigre-Maringouins dont les enjeux de désenclavement dépassent le simple périmètre du projet et intégrant plusieurs équipements publics de superstructure, la procédure retenue est la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Une Zone d'Aménagement Concerté est une procédure d'initiative et d'utilité publique permettant d'acquérir des terrains, de les aménager puis de les céder à des utilisateurs publics ou privés, pour un aménagement cohérent et maîtrisé d'un territoire à enjeu.

La conception et la réalisation de la ZAC Tigre-Maringouins sont conduites par l'EPFA Guyane, en étroite collaboration avec la ville de Cayenne. A cet effet, des comités de pilotage, de coordination et d'animation sont mis en place.

D'autres partenaires sont également étroitement associés à cette démarche :

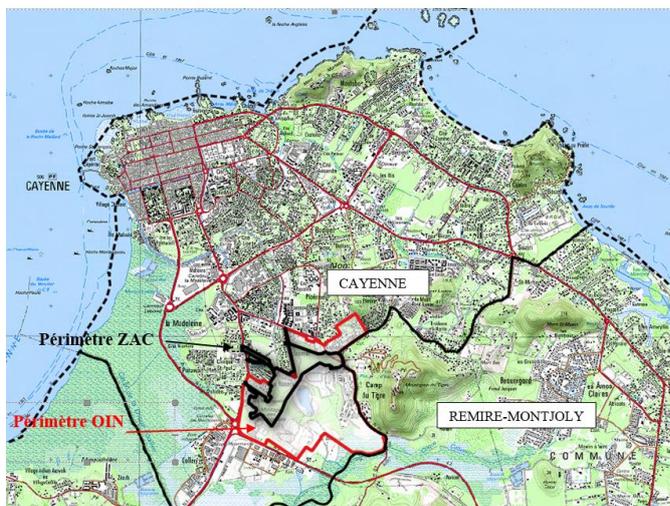
- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) : pour ses compétences en assainissement, eau potable et transport ;
- La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), pour ses compétences en aménagement du territoire ;
- La DEAL pour ses compétences en matière d'environnement, de police de l'eau et d'urbanisme ;

La création de la ZAC nécessite au préalable la mise en œuvre de la procédure de concertation. La loi d'aménagement, votée le 18 juillet 1985, organise les procédures de création et de réalisation d'une ZAC et prévoit une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Elle doit donner l'information la plus large possible et permettre aux habitants, aux associations locales et aux autres personnes concernées, de formuler des avis et des souhaits afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, être pris en compte dans la conception du projet. Ces avis seront formulés sur les registres mis, à cet effet, à la disposition du public à la Mairie de Cayenne.

Le bilan de cette concertation est ensuite établi et soumis au Conseil d'Administration de l'EPFAG et au Conseil Municipal de la Ville de Cayenne.

1.2. L'aire géographique de la concertation et le contexte de la ZAC TIGRE-MARINGOUINS



Localisation du secteur Tigre-Maringouins au niveau de Cayenne

Le projet de Tigre-Maringouins est localisé au Sud-Est de la Commune de Cayenne (55 200 habitants en 2012), limitrophe de la Commune de Remire Montjoly (20 690 habitants en 2012).

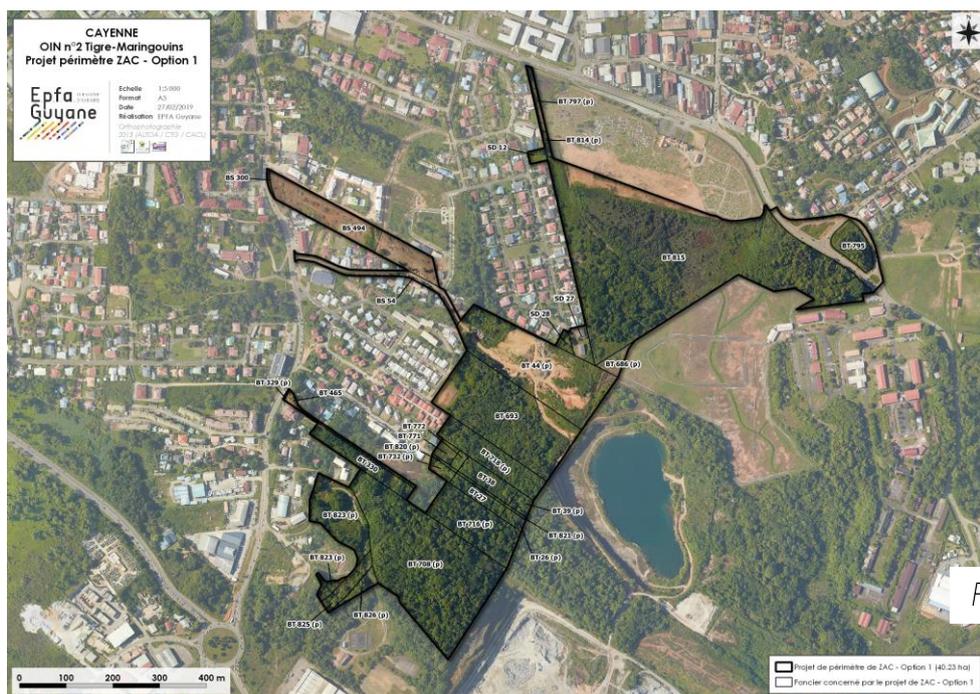
Le secteur se caractérise par un relatif enclavement lié à une mauvaise desserte viaire, à un relief très marqué et à la présence d'activités anthropiques.

Le périmètre retenu pour la concertation représente une quarantaine d'hectares.

Il est délimité par :

- au Nord, par la route du Tigre et le cimetière
- au Sud, par la zone industrielle Collery, la RD23 et le rond-point des Maringouins
- à l'Est, par des lotissements et résidences (Jasmin, la Roseraie, etc) et par la route de la Madeleine
- à l'Ouest, par le terrain dit des antennes de la DID et le Mont Maringouins

Il a été ainsi défini afin de mieux intégrer les problématiques de désenclavement et de gestion hydraulique à l'échelle du quartier.



Périmètre de concertation

Les objectifs de la ZAC validés par le Conseil d'Administration de l'EPFAG le 06/06/2019 et par le Conseil Municipal de Cayenne le 24/05/2019 sont les suivants :

- Désenclaver le secteur
- Reconnecter les quartiers existants
- Gérer les eaux pluviales et les valoriser au sein du nouveau quartier
- Faire de ce projet d'aménagement un écoquartier
- Offrir des espaces publics de qualités au service du quartier et des lotissements environnants
- Répondre aux besoins des collectivités en termes de logements et d'équipements publics

Pour cela le projet :

- Crée une offre nouvelle de près de 1000 logements avec des typologies variées
- Affirme une mixité urbaine : habitats, commerces, services et équipements
- Offre des espaces collectifs qualifiés où les atouts naturels du site sont valorisés (végétation, eau, perspectives)
- Préserve les risques naturels et protège les équilibres naturels

2. La phase de préparation et de définition des modalités

La concertation est prépondérante dans la procédure de création de ZAC.

La concertation a été mise en œuvre afin de permettre les échanges tout au long de l'élaboration du projet avec les partenaires dans un premier temps et le grand public dans un second temps.

2.1. Les ateliers de travail avec les partenaires institutionnels

Le travail sur Tigre-Maringouins a débuté à l'échelle du secteur OIN, sur une superficie de 189 hectares et a permis de définir la stratégie du schéma directeur de ce secteur à horizon 2050.

Pour arriver à cette finalité, un diagnostic en marchant ainsi que plusieurs ateliers de travail se sont tenus en 2018, avec les principaux partenaires que sont la Ville de Cayenne, la CACL, la DEAL, la CTG, la DID, le RSMA, etc. Ces ateliers sur les thèmes du foncier, de l'habitat, de l'économie, du transport, du paysage et des équipements publics ont permis de partager une vision commune du territoire et de faire émerger des orientations d'aménagement qui se sont ensuite déclinées en scénarii d'aménagement, pour aboutir à un scénario de synthèse sur l'ensemble du secteur OIN (189ha).



Diagnostic en marchant : visite de l'ancienne carrière, juin 2018



Ateliers thématiques, juin 2018

Ce travail collaboratif a donné lieu à l'élaboration d'un schéma directeur ci-après ; document validé en atelier OIN « Foncier-AménagementLogement » le 20 février 2019.



Schéma directeur du secteur OIN n°2 - Horizon 2050, Tigre-Maringouins (189ha)

Pour des raisons opérationnelles et de phasage, les études se sont concentrées par la suite, sur une première ZAC de 40,5 hectares à horizon 2030. Le plan de masse ci-dessous a été présenté lors de l'exposition et de la réunion publique (voir annexe).



Plan de masse de la ZAC, mai 2019

2.2. Les modalités de la concertation fixées dans les délibérations

La concertation publique préalable à la création de la ZAC telle prévue à l'article L.300-2 du Code l'urbanisme a été formalisée par deux délibérations : délibération du Conseil d'Administration de l'EPAG du 06 juin 2019 n°2019-12-6 et délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2019 n°2019-54/ST-DA-PUR, en fixant les modalités suivantes :

- Sensibilisation de la population par voie de communiqué de presse locale
- Mise à disposition d'une plaquette d'information dans les lieux accessible au public
- Organisation pendant 2 mois d'une exposition expliquant le projet et la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les avis du public dans un lieu accessible au public
- Tenue d'une réunion publique

3. La phase de concertation publique

La concertation publique règlementaire s'est tenue du 5 juillet au 25 septembre 2019.

3.1. Le dispositif d'information du public

- Elaboration d'une plaquette d'information

Une plaquette d'information réalisée par l'EPFAG a été distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains du quartier Tigre-Maringouins le 1^{er} juillet 2019.

Ces supports avaient pour objectifs de présenter le projet et d'annoncer les moments forts de la concertation (exposition et réunion publique). Les coordonnées des contacts et adresses internet étaient également indiquées afin d'assurer un relais d'information.

PROJET D'AMÉNAGEMENT TIGRE-MARINGOUINS
Commune de Cayenne - Secteur OIN 2

ÉDITO

Chers Habitants et Habitantes,

La Ville de Cayenne et l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Guyane souhaitent vous associer au futur projet d'aménagement Tigre-Maringouins. Projet d'envergure parmi un ensemble d'aménagements de l'Opération d'Intérêt National prévu pour notre commune, il a pour objectif de répondre aux enjeux urbains, économiques, paysagers et environnementaux dans une démarche de développement durable. Ce nouveau quartier permettra de valoriser les parcelles aujourd'hui délaissées, de redynamiser le secteur par

l'implantation de commerces, d'équipements et d'espaces publics, de maîtriser l'urbanisation en garantissant les déplacements et d'éviter le mitage de ces espaces libres par l'habitat illicite. Ce projet est une réelle opportunité puisqu'il permettra, par le biais d'un urbanisme de qualité, de produire des logements et d'intégrer les aménagements et équipements nécessaires à l'échelle de ce nouveau quartier dans une vision intercommunale.

Votre avis compte et nous intéresser, nous attendons vos remarques.

UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Situé en entrée de ville et inscrit à proximité de plusieurs aires d'influence (Le quartier Jasmin, le CHC, la zone industrielle Colley, le collège Justin Catayée...), ce secteur de 189 hectares, revêt une importance stratégique pour le développement de Cayenne. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National qui compte 2 secteurs sur Cayenne.

UN QUARTIER AU SERVICE DE SES HABITANTS

Le périmètre du projet en cours de définition devrait couvrir 40,5 hectares. Son aménagement constitue une opportunité pour restructurer le quartier tout en intégrant les dynamiques urbaines à proximité et permettra ainsi de le connecter à son environnement.

Il offrira une nouvelle porte d'entrée entre Cayenne et Rémire Montjoly par le développement de nouveaux réseaux viaires fluidifiant ainsi les déplacements. Sur le plan opérationnel et juridique, ce projet prend la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Participez à l'amélioration de votre cadre de vie !

LA VILLE DE CAYENNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GUYANE VOUS INVITENT À PARTICIPER AUX TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION DU FUTUR QUARTIER DE TIGRE-MARINGOUINS.

QU'EST CE QU'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ?

Pour mener à bien des opérations d'aménagement durable en Guyane, l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane intègre dans chacun de ces projets une réflexion pour répondre aux différents enjeux au delà du simple périmètre du secteur concerné.

L'EPFA Guyane s'appuie sur une procédure appelée Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). D'initiative et d'utilité publique, elle permet d'acquies des terrains, de les aménager puis de les céder à des utilisateurs publics ou privés, pour un aménagement cohérent et maîtrisé d'un territoire à enjeu.

Chaque ZAC, de la conception à la réalisation est conduite par l'EPFA Guyane en étroite collaboration avec chaque commune.



QU'EST CE QUE LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

La loi d'aménagement votée le 18 juillet 1985 organise les procédures de création et de réalisation d'une ZAC. Elle prévoit une concertation avec les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Ces réunions publiques doivent donner l'information la plus large possible et permettre de formuler des avis et des souhaits afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, être pris en compte dans la conception du projet.

Ces avis seront formulés sur les registres mis, spécifiquement à cet effet, à la disposition des publics à la mairie de Cayenne. Le bilan de cette concertation est ensuite établi et soumis au Conseil d'Administration de l'EPFA Guyane puis au Conseil Municipal de la Ville de Cayenne.

PROJET D'AMÉNAGEMENT TIGRE-MARINGOUINS

Commune de Cayenne - Secteur OIN 2





Opération d'Intérêt National de Guyane
Contacts :
oin-guyane@developpement-durable.gouv.fr
oin-ino@epfag.fr



HÔTEL DE VILLE DE CAYENNE
1 rue de Rémire,
BP 6023, 97306 CAYENNE CEDEX
www.ville-cayenne.fr • Facebook : Ville de Cayenne



LA FABRIQUE AMAZONIENNE
14, Esplanade de la Cité d'Allaire,
CS 30097, 97357 MATOURY CEDEX
Tel. 0594 38 77 00 • Fax. 0594 38 77 01
WWW.EPFAJ.GY
TWITTER @EPFAGuyane




LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION



RÉUNION PUBLIQUE

LE VENDREDI 05 JUILLET 2019 À 18H00
Dans la salle des délibérations



EXPOSITION

Du 1^{er} JUILLET 2019 au 27 SEPTEMBRE 2019
à l'Hôtel de Ville de Cayenne

PERMANENCES : du 10 au 26 juillet 2019
et du 4 au 25 septembre 2019
tous les mercredis de 9h00 à 12h00

Plaquette d'information – conception : Atelier 2/3/4 & EPFAG

- Diffusion sur les écrans publics de la Ville de Cayenne :






PROJET D'AMÉNAGEMENT TIGRE-MARINGOUINS

CONCERTATION PUBLIQUE

VENDREDI 05 JUILLET 2019
À 18H00

HÔTEL DE VILLE DE CAYENNE
Salle des délibérations



Participez à l'amélioration de votre cadre de vie !

8

- Publication sur sites internet :
 - Articles sur le Facebook de la Commune de Cayenne :

Facebook Post: Ville de Cayenne

[CONCERTATION PUBLIQUE]

La Mairie de Cayenne et l'EPFA Guyane invitent les habitants de l'île de Cayenne à la concertation du projet d'aménagement de Tigre Maringouins qui se tiendra le 5 juillet à 18 h 00 dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Au programme :

- Présentation du projet et de ses enjeux
- Échange avec la population et l'équipe projet.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

Contact :
 Clara Clet - Attachée de Direction - Responsable de communication
 Tel : 0594 38 77 03
 Mail : c.clet@epfag.fr

Mairie de Cayenne :
 Laurie GOURMELEN - Responsable du Pôle Urbanisme Réglementaire
 Direction de l'Aménagement
 Tel : 0594 29 27 11
 Mail : l.goumelen@ville-cayenne.fr

PROJET D'AMÉNAGEMENT TIGRE-MARINGOUINS

CONCERTATION PUBLIQUE

VENDREDI 05 JUILLET 2019
18H00

H TEL DE VILLE DE CAYENNE
Salle des délibérations

Participez à l'amélioration de votre cadre de vie !

7 likes, 3 partages

Communauté (4.1/5 - Selon l'avis de 99 personnes)

Invitez vos amis à aimer cette Page

- 14 837 personnes aiment ça
- 15 350 personnes suivent ce lieu
- Liloo Elice et 61 autres amis aiment ce lieu ou l'ont visité
- 41 886 visites

À Propos

1 rue de Rémire (7,03 km)
 97300 Cayenne
 Obtenir l'itinéraire
 0594 39 70 70

Envoyer un message

www.ville-cayenne.fr

Hôtel de Ville - Service public - Organisation à but non lucratif

Fourchette de prix €

Heures : 07:00 - 14:00
 Actuellement ouvert

Heures populaires

lun mar mer jeu ven sam dim

Facebook Post: Ville de Cayenne

En direct de la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Cayenne où se déroule la concertation publique d'un grand projet urbain d'envergure : la ZAC TIGRE MARINGOUINS en présence de Chester LEONCE conseiller municipal délégué à l'aménagement et Roland LOE-MIE conseiller municipal délégué aux finances.

L'EPFA de Guyane a présenté les enjeux urbains et environnementaux de ce vaste programme d'aménagement moderne avec la construction d'équipements publics, de groupes scolaires et plus de 1000 logements.

Communauté (4.1/5 - Selon l'avis de 99 personnes)

Invitez vos amis à aimer cette Page

- 14 837 personnes aiment ça
- 15 350 personnes suivent ce lieu
- Liloo Elice et 61 autres amis aiment ce lieu ou l'ont visité
- 41 886 visites

À Propos

1 rue de Rémire (7,03 km)
 97300 Cayenne
 Obtenir l'itinéraire
 0594 39 70 70

Envoyer un message

www.ville-cayenne.fr

Hôtel de Ville - Service public - Organisation à but non lucratif

Fourchette de prix €

Heures : 07:00 - 14:00
 Actuellement ouvert

Heures populaires

lun mar mer jeu ven sam dim

12 likes, 5 partages

J'aime Commenter Partager

- [Article sur le site officiel de l'EPFAG :](#)

140. CAYENNE TIGRE-MARINGOUINS

Projet d'aménagement - Tigre-Maringouins

Situé en entrée de ville et inscrit à proximité de plusieurs aires d'influence (Le quartier Jasmin, le CHC, la zone industrielle Collely, le collège Justin Catayée, etc...), le secteur Tigre-Maringouins de 189 hectares fait partie des zones prioritaires de Cayenne de l'Opération d'Intérêt National.



Le travail sur Tigre-Maringouins a débuté à l'échelle du secteur OIN, sur une superficie de 189 hectares et a permis de définir la stratégie du schéma directeur de ce secteur à horizon 2050.

Pour des raisons opérationnelles et de phasage, les études se concentrent aujourd'hui sur une première ZAC de 40,5 hectares à horizon 2030. Son aménagement constitue une opportunité pour restructurer le quartier avec une logique de développement durable.

Ce futur quartier permettra de valoriser les parcelles aujourd'hui délaissées, de redynamiser le secteur par l'implantation de commerces, d'équipements et d'espaces publics, de maîtriser l'urbanisation en garantissant les déplacements et en occupant les espaces libres.

Les objectifs de ce projet d'aménagement sont :

- Désenclaver le quartier.
- Reconnecter les quartiers existants.
- Gérer les eaux pluviales et les valoriser au sein du nouveau quartier.
- Faire de ce projet d'aménagement un EcoQuartier.
- Offrir des espaces publics de qualité au service du quartier et des lotissements environnants.
- Répondre aux besoins des collectivités en termes de logements et d'équipements publics.

Une nouvelle desserte en Transport en Commun en Site Propre (TCSP), qui passera sur le projet d'aménagement. La CACL mène actuellement des études pour le Transport en Commun en Site Propre.

Les travaux de la ligne 1 reliant Tigre-Maringouins au centre historique de Cayenne, devraient commencer en 2020 pour une mise en service en 2022.

UNE PROGRAMMATION MIXTE AU SERVICE DES HABITANTS LOGEMENTS



Télécharger les panneaux de concertation :

▶ [panneau ao v1_040719_numerique](#) (format PDF - 27.3 Mo)

Bon à savoir :

- Maîtrise d'Ouvrage : EPFA Guyane.
- Architecte-urbaniste-paysagiste : Atelier 2/3/4 (mandataire)
- Architecte local : Gaia architecture
- Paysagistes locaux : Opus paysage
- Bureau d'étude VRD : Egis
- Programiste : Alphaville



▲ Haut de page

- [Article sur le site de France-Guyane :](#)



À LA UNE FAITS DIVERS VIE LOCALE POLITIQUE MUSIQUE DIAPORAMAS PLUS ▼

Actualités - Archives

Tigre-Maringouins : la concertation est lancée



Une réunion publique a lieu aujourd'hui à 18 heures dans la salle des délibérations de la mairie de Cayenne dans le cadre du lancement de la concertation pour l'aménagement du secteur Tigre-Maringouins. Le périmètre du projet en cours de définition devrait couvrir 40,5 hectares sur les 189 hectares de cette zone située entre plusieurs aires d'influence comme l'hôpital, la zone industrielle Collely... L'aménagement du quartier Tigre-Maringouins dont la vocation est la création de logements,...

DERNIERS COMMENTAIRES

PROFESSIONNALISATION
par xxi
Il obtient son CAP avec 14 de moyenne mais n'est pas pris en bac pro

PROFESSIONNALISATION
par xxi
Il obtient son CAP avec 14 de moyenne mais n'est pas pris en bac pro

qu'est-ce qu'un Guyanais
par Ergo sum
Dariana Abe devient Miss Guyane 2019

Xénophobe : manière pour le Français qui...
par Gérard Manvussa
Dariana Abe devient Miss Guyane 2019

Explication
par Ta race Boulba
Il obtient son CAP avec 14 de moyenne mais n'est pas pris en bac pro

< 1/5 >

SUIVEZ-NOUS

▶ Inscrivez-vous aux Newsletters

- Les articles de la presse locale :

Le 05 juillet 2019, France Guyane a publié un article dans son journal sur la concertation de Tigre-Maringouins. L'article se trouve en annexe.

3.2. Le dispositif de participation du public

- 3.2.1 Réunion publique

La réunion publique a eu lieu le jeudi 05 juillet 2019 à 18 heures dans la salle de délibération de l'hôtel de ville de Cayenne.



- Les observations recueillies lors de la réunion publique

La réunion publique a réuni une quinzaine de personnes venues prendre connaissance du projet et partager leurs questions, craintes et avis sur le projet de ZAC.

Différents points ont été soulevés :

- ❖ La gestion des eaux pluviales et des problèmes d'inondation
L'EPFAG et la maîtrise d'œuvre (MOE) ont informé l'assemblée de la réalisation d'une étude hydraulique qui aidera à définir des ouvrages permettant de gérer les écoulements des eaux pluviales du secteur et de limiter les risques d'inondation.

- ❖ Prise en compte des quartiers existants dans la nouvelle opération.
L'EPFAG et la maîtrise d'œuvre (MOE) ont indiqué qu'il est prévu de créer des nouvelles voies qui permettront de désenclaver le secteur et de fluidifier le trafic routier actuel. De plus, la programmation envisagée pour cette nouvelle opération répondra aux besoins du nouveau quartier et des quartiers avoisinants (groupes scolaires, crèches, commerces, parcours sportifs, etc) mais également de l'île de Cayenne (maison de repos, foyer jeunes travailleurs, résidence personnes âgées, etc).

- ❖ Cohabitation entre les différentes typologies de logements et la densité, notamment à l'interface des quartiers existants (lotissement Jasmin).
Il a été indiqué qu'une réflexion particulière a été menée sur cette question avec la possibilité de réaliser des logements moins denses et de conserver une zone boisée notamment à proximité du lotissement Jasmin.

- ❖ Question du locatif et de l'accès à la propriété
Au sein de la programmation envisagée, il est prévu une offre de logements assez large avec du logement locatif aidé et libre mais également de l'accession à la propriété pour les particuliers. De plus, l'EPFAG travaille actuellement avec différents partenaires pour la mise en place du PSLA qui permettrait aux locataires de devenir propriétaire du bien dans lequel ils vivent au bout de quelques années.

- ❖ La question de l'ombrage au sein des espaces publics et de leurs aménagements (bancs, tables, etc) a été abordée.
L'EPFAG a indiqué que ces éléments sont prévus dans la réflexion globale de l'opération et des discussions sont actuellement menées avec la Ville afin de déterminer le type d'aménagement à prévoir au sein des espaces publics de Tigre-Maringouins.

- ❖ Présence de bornes électriques au sein de la nouvelle opération.
Il a été indiqué que des bornes électriques seront mises en place au sein de l'opération ; élément obligatoire depuis un récent texte de loi.

- 3.2.2 L'exposition en mairie :

Les planches ont été exposées dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville de Cayenne pendant 3 mois, soit du mois de juillet au mois de septembre 2019. Huit permanences ont été assurées par les membres de l'EPFAG les mercredis matins de 9h à 12h, pendant les mois de juillet et de septembre.



- Le registre de la concertation

Le registre de la concertation a été mis à disposition du public dans le hall de l'accueil du 10 juillet 2019 au 25 septembre 2019.

Il comptabilise 17 observations du public portant très majoritairement sur :

- ❖ Le désenclavement du secteur afin de désengorger les voiries existantes

Il est prévu de créer des nouvelles voies qui permettront de désenclaver le secteur et de fluidifier le trafic routier actuel. De plus, une étude de mobilité, portée par l'EPFAG, est actuellement en cours de réalisation sur ce secteur.

- ❖ La prise en compte des mobilités douces (trottoirs, pistes cyclables et bus)

Ces éléments sont pris en compte lors des études et des échanges réguliers ont lieu avec les partenaires sur ces sujets, dont notamment la ville de Cayenne sur la question des bus scolaires. Une piste cyclable est prévue sur les axes primaires de l'opération.

- ❖ L'aménagement des espaces publics (exemples : plan d'eau de la carrière, jardins partagés et conservation d'espaces naturels)

Différents espaces publics ont été prévus au sein de l'opération, soit :

- un bois dédié à la pratique sportive, à la promenade et à l'observation de la biodiversité
- une esplanade aménagée comme un grand espace autour duquel s'articule les différents quartiers. Elle devient un lieu de rencontre, d'échanges et de loisirs

- Une crique permettant de recueillir les eaux pluviales est aménagée afin d'offrir un lieu ouvert au public

- ❖ La densité urbaine et la proximité des commerces et services

La densité urbaine est étudiée en fonction des espaces publics, de l'armature urbaine et de l'urbanisation environnante. Une densité plus élevée est présente le long des axes primaires, puis plus faible, à proximité des zones d'habitations existantes.

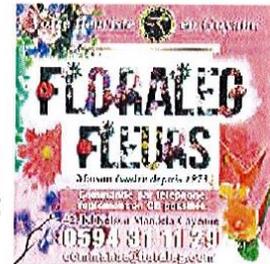
En termes de commerces, services et équipements publics, la programmation envisagée pour cette nouvelle opération répondra aux besoins du nouveau quartier et des quartiers avoisinants (groupes scolaires, crèches, commerces, parcours sportifs, etc) mais également de l'île de Cayenne (maison de repos, foyer jeunes travailleurs, résidence personnes âgées, etc).

6- Annexes

6.1 – L'article de France Guyane en date du 05/07/2019

6.2 – Les panneaux d'affichage de la concertation publique

6.3 – Le registre de concertation



Vers un assouplissement des visas pour les Brésiliens

Route Oiapoque-Macapá, circulation sur le pont, visas et coopération... Le préfet, Patrice Faure fait le point sur les avancées de la 1^{re} commission mixte transfrontalière

page 3

SUICIDES AMÉRINDIENS
La ministre envoie une énième mission page 2

MONTINÉRY
Les habitants de Crique-deux-flots s'impatientent page 4

FAITS-DIVERS
Un motard de 35 ans meurt sur la route page 2

CAYENNE
L'aménagement du secteur Tigre-Cabassou en concertation page 5



OFFRE VACANCES
PRESSOTHERAPIE
PRENEZ DU TEMPS POUR VOUS!
OFFREZ-VOUS UNE CURE DE BIEN-ÊTRE
5 Séances de 35 min = 120€ de Relaxation!
POSITIV 0694 23 07 19


VIE LOCALE

Aider les jeunes créateurs d'entreprises

La mairie et la CCI ont signé une convention dans le cadre d'un partenariat, afin d'encadrer 60 porteurs de projets kourouciens dans leur création d'activité.

En signant une convention, mardi à Kourou, la chambre de commerce (CCI) s'engage à conduire soixante porteurs de projets vers la création de leur activité, à travers plusieurs champs d'actions, comme la mise en place de formations diplômantes dans le domaine du commerce et du management. Ces 60 personnes viennent pour la plupart de l'ancienne mission locale, d'autres sont chômeurs. Toutes ont un projet de création d'activité, mais n'ont pas forcément les compétences ni formations adéquates à leur futur domaine d'activité. Elles seront accompagnées, selon leurs besoins et selon le domaine choisi. «Je souhaite que les jeunes qui sont en décrochage scolaire aient également accès à des formations diplômantes», explique François Ringuet,

maire de Kourou. «La CCI a besoin de porteurs de projets, nous devons booster la création d'entreprise. Il y en a encore trop peu en Guyane, par rapport aux autres départements et régions d'outre-mer (DROM). Ici les gens n'osent pas. Il y a aussi beaucoup de femmes qui pensent qu'elles ne pourront pas gérer leur vie de famille et leur travail», regrette Carine Sinaï-Bossou, la présidente de la CCI.

Une MFR à Kourou

L'autre mesure prise par cette convention cadre est la future création d'une maison familiale rurale, une structure qui a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur inser-



Guyène Chevillat, directrice de formation à la CCI, François Ringuet, maire de Kourou, Carine Sinaï-Bossou, présidente de la CCI, et Ludovic Bossou, membre de la CCI. (photo: AFD)

tion sociale et professionnelle. «La MFR pourra offrir un nouveau catalogue de formations car il n'y a pas beaucoup de places dans les deux lycées de Kourou», précise François Ringuet. Une nouvelle structure porteuse d'espoir pour une jeunesse forte-

ment touchée par le chômage sur le territoire, qui a besoin de pouvoir se projeter dans l'avenir en se fixant des buts, encore faut-il que l'État lui donne les moyens de les accomplir.

Aurélié PONSOT

AMÉNAGEMENT

Tigre-Maringouins : la concertation est lancée



Une réunion publique a lieu aujourd'hui à 18 heures dans la salle des délibérations de la mairie de Cayenne dans le cadre du lancement de la concertation pour l'aménagement du secteur Tigre-Maringouins. Le périmètre du projet en cours de définition devrait couvrir 40,5 hectares sur les 189 hectares de cette zone située entre plusieurs aires d'influence comme l'hôpital, la zone industrielle Collety... L'aménagement du quartier Tigre-Maringouins dont la vocation est la création de logements, devrait se terminer... en 2020 si on prend en compte la fermeture de la décharge programmée d'ici

fin 2021 et l'exploitation de la carrière qui doit encore durer environ trente ans. L'objectif poursuivi par la mairie est de faire de ces 40,5 hectares un écoquartier doté de commerces, d'équipements et d'espaces publics avec de nouvelles voiries permettant de reconnecter les quartiers mais aussi de les désenclaver. Le projet est en consultation jusqu'au 27 septembre à l'hôtel de ville, et des permanences seront tenues du 10 au 26 juillet et du 4 au 25 septembre, tous les mercredis de 9 heures à midi.

COMME ÇA C'EST SÛR, VOUS SEREZ PARTANT.

EN CAS DE NON-PARTANT DANS VOTRE PARI, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS L'ANNULER JUSQU'AU DÉPART DE LA COURSE.

PMU

QUE LES MEILLEURS GAGNENT

079 23 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

JOUER RESPONSABLEMENT • BOUTIQUE EN DÉTAILLEMENT • APPELEZ LE 02 24 75 12 12 (APPEL NON SURTAXÉ)

6.2 – Les panneaux d’affichage de la concertation publique

1 PROJET D'AMÉNAGEMENT OIN TERRITOIRE D'AVENIRS Guyane

TIGRE-MARINGOUINS

Commune de Cayenne - Secteur OIN 2



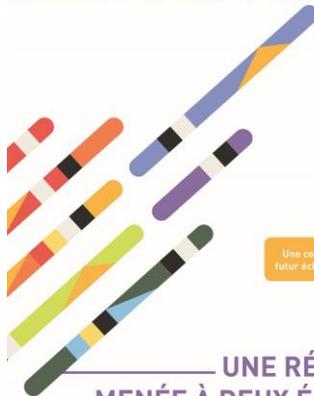
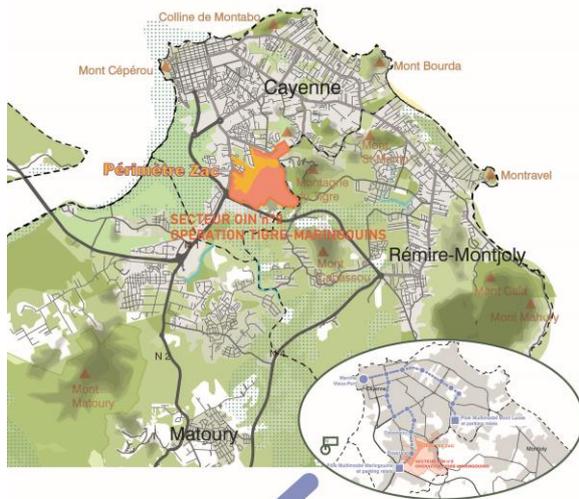
AUX PORTES DU CENTRE-VILLE DE CAYENNE

Le secteur Tigre-Maringouins offre un paysage exceptionnel à proximité du site remarquable de la Montagne du Tigre et se situe aux portes du centre-ville de Cayenne. Il s'agit d'un territoire complexe qui porte les stigmates d'un site qui a subi les assauts de la ville par des programmations de «ville servante» (carrière en exploitation, décharge, terrains militaires, zones inondables suite aux rejets de diverses canalisations).

Le projet transcende les contraintes du site pour les transformer en éléments structurants et identitaires du futur quartier. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National qui compte 2 secteurs sur Cayenne.

UN PROJET BÉNÉFICIAIRE D'UNE NOUVELLE DESERTE EN TRANSPORT

La CACL mène actuellement des études pour le Transport en Commun Site Propre. Le tracé de la phase 1 prévoit de passer sur le secteur OIN n°2, Tigre-Maringouins qui accueillera le pôle d'échanges multimodal constitué d'une gare routière et d'un parking relais. Selon le planning prévisionnel de la CACL, les travaux de la ligne 1 reliant Tigre-Maringouins au centre historique de Cayenne, devraient commencer en 2020 pour une mise en service en 2022. La ligne 2 de cette même phase partant du centre-historique de Cayenne à Mont-Lucas, sera mise en service en 2023.



Une connection directe avec le futur échangeur des Maringouins



Un site aujourd'hui fermé sur lui-même, révélant en son cœur un paysage exceptionnel



Une vue sur le Mont Baduel et la Montagne du Tigre

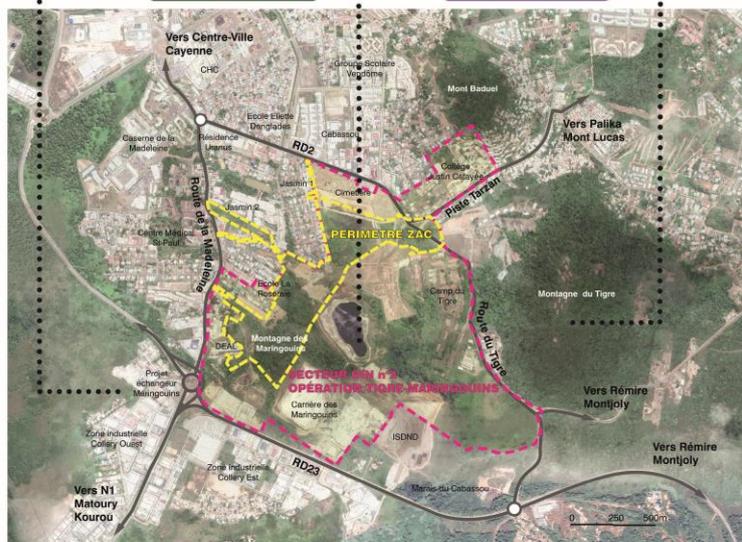


UNE RÉFLEXION MENÉE À DEUX ÉCHELLES

Le travail sur Tigre-Maringouins a débuté à l'échelle du secteur OIN, sur une superficie de 189 hectares et a permis de définir la stratégie du schéma directeur de ce secteur à horizon 2050 (voir planche n°2).

Pour des raisons opérationnelles et de phasage, les études se concentrent aujourd'hui sur une première ZAC de 40,5 hectares à horizon 2030 (voir planche n°3). Son aménagement constitue une opportunité pour restructurer le quartier avec une logique de développement durable.

Cette opération permettra d'intégrer les dynamiques urbaines à proximité pour connecter ce quartier à son environnement, de créer du logement, de l'activité économique et des équipements publics.



2 PROJET D'AMÉNAGEMENT OIN TERRITOIRE D'AVENIRS GUYANE TIGRE-MARINGOUINS

Commune de Cayenne - Secteur OIN 2



LES FONDAMENTAUX DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'OIN UN PROJET FONDÉ SUR LA TRAME PAYSAGÈRE EXISTANTE

- 1** Structurer le projet sur les deux vecteurs d'urbanité du site
- 2** Développer de nouvelles identités à partir des éléments paysagers et urbains
- 3** Faire descendre la forêt au cœur du projet
- 4** Mailler le territoire
- 5** Densifier de manière différenciée au regard de la position de l'urbanisation dans le site



3 PROJET D'AMÉNAGEMENT OIN TERRITOIRE Guyane D'AVENIRS TIGRE-MARINGOUINS

Commune de Cayenne - Secteur OIN 2



LES FONDAMENTAUX DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC UN PROJET IMPULSANT UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ POUR LE SECTEUR

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA ZAC TIGRE-MARINGOUINS ?

- 1 Désenclaver le quartier.
- 2 Reconnecter les quartiers existants.
- 3 Gérer les eaux pluviales et les valoriser au sein du nouveau quartier.
- 4 Faire de ce projet d'aménagement un ÉcoQuartier.
- 5 Offrir des espaces publics de qualité au service du quartier et des lotissements environnants.
- 6 Répondre aux besoins des collectivités en termes de logements et d'équipements publics.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC - HORIZON 2030

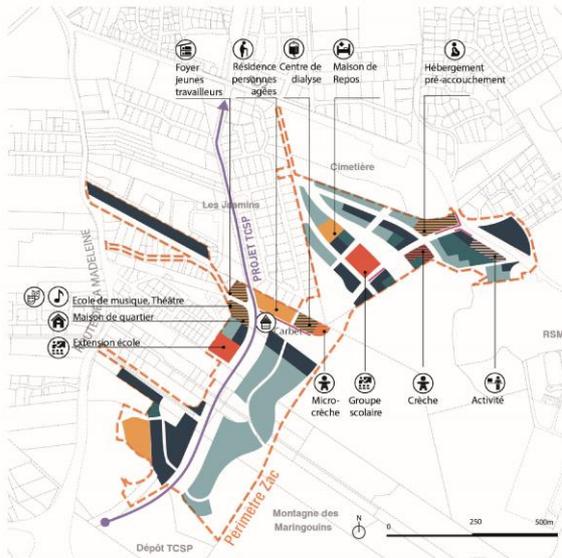


4 PROJET D'AMÉNAGEMENT TERRITOIRE D'AVENIRS TIGRE-MARINGOUINS

Commune de Cayenne - Secteur OIN 2



UNE PROGRAMMATION MIXTE AU SERVICE DES HABITANTS



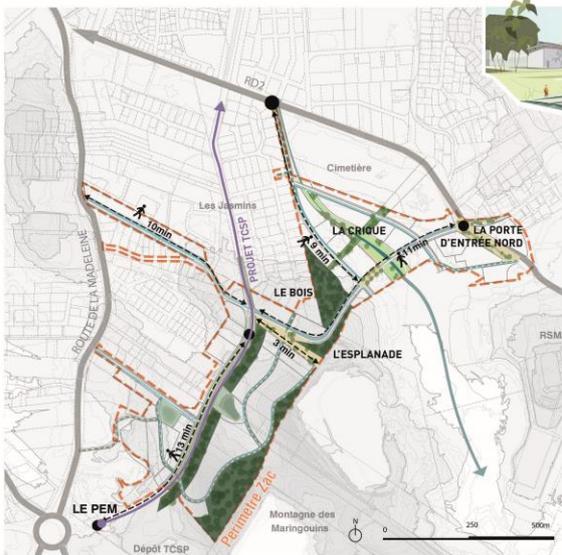
LOGEMENTS
Environ 1 000 logements

ACTIVITÉS COMMERCIALES
1 500 m² de commerces

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE
1 nouveau groupe scolaire 18 classes
1 extension pour l'école La Roseraie
1 crèche de 60 berceaux
1 micro-crèche

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS
1 centre de Dialyse
1 foyer d'hébergement pré-accouchement
1 maison de repos
1 maison de quartier / école de musique / théâtre
1 résidence personnes âgées
1 foyer jeunes travailleurs
1 maison de quartier / école de musique / théâtre

DES ESPACES PUBLICS AGRÉABLES À VIVRE EN MILIEU ÉQUATORIAL



La crrique aménagée permet de recueillir les eaux de pluie et offre un lieu ouvert aux habitants.

Le bois : un espace dédié à la pratique sportive, à la promenade et à l'observation de la biodiversité



L'esplanade est aménagée comme un grand espace autour duquel s'articule les différents quartiers. Elle devient un véritable lieu de rencontre, d'échanges et de loisirs au sein du quartier.

INFORMATIONS

RÉUNION PUBLIQUE
LE VENDREDI 05 JUILLET 2019 À 18H00
Dans la salle des délibérations

EXPOSITION
Du 1^{er} JUILLET 2019 au 27 SEPTEMBRE 2019
à l'Hôtel de Ville de Cayenne

PERMANENCES : du 10 au 26 juillet 2019 et du 4 au 25 septembre 2019
tous les mercredis de 9 h 00 à 12 h 00

WWW.EPFA.GUY.FR

6.3 – Le registre de concertation

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

PLAN D'AMENAGEMENT CONCERTÉ TIGRE-MARINGOUINS

HOTEL DE VILLE DE CAYENNE

En décision de la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFA Guyane en date du 06 juin 2019, le soussigné Denis GIROU, Directeur de l'EPFAG, ai ouvert ce jour, le présent registre, pour recevoir les observations du public.

A Matoury, le 10 juillet 2019



Signature

DELIBERATION N°2019-12-6

Relative à l'approbation des objectifs et des modalités de la concertation en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté TICREMARINGOUINS à Cayenne

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret 2016-1865 du 23 décembre 2016 portant création de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane,

Vu la note de présentation annexée dans le rapport de séance,

Après en avoir délibéré lors de la séance N°12 - séance du 06 juin 2019,

DECIDE :

Article 1 : D'engager la concertation en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur la Commune de Cayenne dans le quartier dit "TICREMARINGOUINS" avec un périmètre de concertation préalable défini dans le plan en annexe, et associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet

Article 2 : D'approuver les objectifs poursuivis pour cette opération :

- Répondre aux besoins de logement du territoire de la CACI et de la Guyane
- Mobiliser l'urbanisation des terrains inoccupés du secteur,
- Maîtriser les besoins en matière de mobilité,
- Mettre en œuvre la qualité urbaine, architecturale et paysagère du secteur avec la recherche d'une qualité environnementale durable,
- Garantir la réalisation d'un programme urbain cohérent,
- Participer à la réalisation des équipements publics nécessaires au fonctionnement du quartier

Article 3 : D'approuver les modalités de la concertation pour cette opération :

- Sensibilisation de la population par voie de communication dans la presse locale ;
- Mise à disposition d'une plateforme d'information dans des lieux accessibles au public ;
- Organisation pendant 7 mois d'une exposition expliquant le projet et la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les avis du public dans un lieu accessible au public
- tenue d'une réunion publique

Article 4 : Que la concertation menée dans le cadre de création de la zone d'aménagement concerté aura valeur de concertation au sens de la procédure intégrée prévue par l'article 300-6-1 du Code de l'Urbanisme.

Article 5 : De charger le directeur de l'exécution de la présente délibération.

Matsuy, le 06 juin 2019

| | |
|---|---|
| le Président du Conseil d'Administration | Approuvé par le commissaire du Gouvernement |
|  |  |

Article L103-2

- Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain.

Article L123-1

- Modifié par Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 - art. 3

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

Article L.300-2

- Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 7

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire ou de permis d'aménager, l'étude d'impact et le bilan de la concertation font l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° ou 2° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

Lorsqu'elle vise un projet situé dans le périmètre d'une zone d'aménagement concerté, la concertation organisée au titre du présent article peut être conduite simultanément à la concertation visant la création de ladite zone d'aménagement concerté, et prévue au 2° de l'article L.103-2.

L'avant-dernier alinéa du présent article ne s'applique qu'aux projets dont les caractéristiques sont connues de façon suffisamment précise au moment de la création de la zone d'aménagement concerté pour permettre le respect et la pleine application des dispositions du présent article et des droits mentionnés aux 1°, 3° et 4° du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement.

Observations de terrain pour le projet Tigre - Madagascar

17/07/2019

① Aménager le plan d'eau de la carrière en base Nautic & notamment (en regard des plages polluées sur l'île de Cayenne)

Attention aux habitats

② ENQUÊTE : QU'EST-CE QUI EST PRÉVU SUR LES ROUTES EXISTANTES NOTamment LA MADELAINE DESO ENVOIÉE ?
- DES Nouveaux SERVICES ?

③ INTÉGRER DES JARDINS PARTAGÉS (AVEC DES ASSOCIATIONS POUR SA GESTION) 5 405 m² / message

④ PRÉVOIR UN SITE PROXIM BUS X NE PAS OUBLIER LES MARCHÉS

⑤ piste cyclable: prévoir des pistes sécurisées
→ Ecotourisme
→ zone inservice
/ Dommages connus de la route d à la section

24/07/2019

(6)

Rose d'aménagement

Privilèges d'établissement plutôt que la déqualification

→ banalisation du cadre de vie
Confort de vie

(7)

PENSER AU TRANSPORT

(8)

PENSER AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ
↳ l'environnement

31/07/2019

(9)

Projet cohérent qui répond aux besoins de la Guyane et terme de logements

(10)

Transparence & notamment l'absence de la déqualification dans les quartiers ?

(11)

La réalisation de commerces, services et espaces permettant de créer des emplois et ~~de lutter~~ de lutter contre le chômage. Cela répond à une des problématiques de la Guyane

(12)

Réfléchir à un support de commercialisation de type réseaux sociaux, qui permette de communiquer auprès des habitants les différents événements qui auront lieu dans ce nouveau quartier

le 01/09/2019

[Signature]

(13) La création de nouvelles variétés
 permettra de développer le secteur
 et d'alléger le trafic routier des zones
 existantes

(14) Il est important de passer des pistes
 cyclables pour éviter les accidents

le 11/09/2019

(15) → CONSERVER OU PERDRE ZONE NATURELLE
 AVEC BIODIVERSITÉ

(16) D ⊕ JARDIN BOTANIQUE

le 18/09/2019

(17) Aspects positifs :
 - évaluation et réalisation de nouvelles
 questions
 - densification de la ville
 - développement du secteur
 - modernisation de la ville